

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 519 507

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 00122

(54) Dispositif pour empêcher le fonctionnement non autorisé d'un appareil électrique.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). H 05 K 5/02; H 01 H 9/22.

(22) Date de dépôt..... 7 janvier 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 27 du 8-7-1982.

(71) Déposant : VITKINE Robert. — FR.

(72) Invention de : Robert Vitkine.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention concerne un dispositif pour empêcher des personnes non autorisées à mettre en service un appareil électrique alimenté par un câble, ou à modifier le réglage d'un programmateur placé sur ce câble et chargé de programmer l'heure de fonctionnement.

Traditionnellement pour interdire l'usage d'un appareil branché sur le secteur il faut le munir soit d'un interrupteur manoeuvré par une clef, soit d'une porte fermant à clef qui contrôle l'accès à l'interrupteur ou au programmateur placés sur l'appareil, soit placer sur le cordon d'alimentation un interrupteur manoeuvré par une clef.

De même, traditionnellement, pour interdire la reprogrammation d'un programmateur chargé de programmer les temps de fonctionnement d'un appareil alimenté par le secteur, il faut rendre impossible l'accès ou la manoeuvre du dispositif de programmation par un mécanisme manoeuvré par une clef.

Pour obtenir ces limitations d'emploi lorsque cela n'a pas été prévu par le constructeur, il faut modifier soit l'appareil, soit le cordon d'alimentation, soit le programmateur, et l'utilisateur craint parfois d'entreprendre un tel travail ou ne souhaite pas modifier l'aspect d'origine.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient. Il comporte en effet une boîte fermant à clef dans laquelle peuvent être à la demande enfermés, sans qu'ils soient modifiés et sans modification de leur agencement, soit la fiche d'alimentation, soit un interrupteur manuel placé sur le câble d'alimentation, soit un interrupteur programmable placé sur l'alimentation, soit une prise de courant programmatrice, soit une combinaison de ces éléments.

Selon une forme de réalisation préférentielle la boîte est munie d'encoches pour le passage des cordons électriques et ces encoches sont fermées par la fermeture du couvercle.

Selon une variante la boîte est munie d'un orifice permettant le passage soit de l'alimentation d'une prise femelle placée dans la boîte, soit de l'alimentation d'une prise femelle programmatrice ou d'un programmateur relié à une prise femelle placés dans la boîte. Cet orifice est tel qu'on ne puisse pas sans ouvrir le couvercle sortir les éléments enfermés dans la boîte, ou y accéder pour en modifier les

réglages, la position ou l'agencement. En outre, comme dans la forme de réalisation préférentielle la boîte est munie d'au moins une encoche fermée par la fermeture du couvercle, pour le passage du cordon d'alimentation de l'appareil.

5 La figure 1 représente, en perspective, un dispositif selon l'invention.

La figure 2 représente, en perspective, une variante de ce dispositif.

Le dispositif représenté sur la figure 1 comporte une
10 boîte (1) dont les dimensions sont de l'ordre de quelques centimètres pour la longueur, la largeur et la hauteur. La boîte est fermée par un couvercle (2) et munie d'une serrure (3). Des encoches (4) sont pratiquées dans les côtés de la boîte; pour contrôler un seul appareil 2 encoches sont suffisantes. Ces encoches sont fermées par la fermeture de la
15 boîte.

Dans la forme de réalisation selon la figure 2 la boîte comporte en outre un orifice (5).

REVENDICATIONS

- 1) Dispositif pour empêcher des personnes non autorisées à mettre en service un appareil électrique alimenté par un câble, ou à modifier le réglage d'un programmeur chargé de programmer les temps de fonctionnement caractérisé en ce qu'il comporte une boîte munie d'un couvercle, fermant à clef, présentant des encoches sur les bords des faces latérales, encoches fermées par la fermeture du couvercle.
- 5 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte en outre un orifice dans la boîte.

PLANCHE UNIQUE

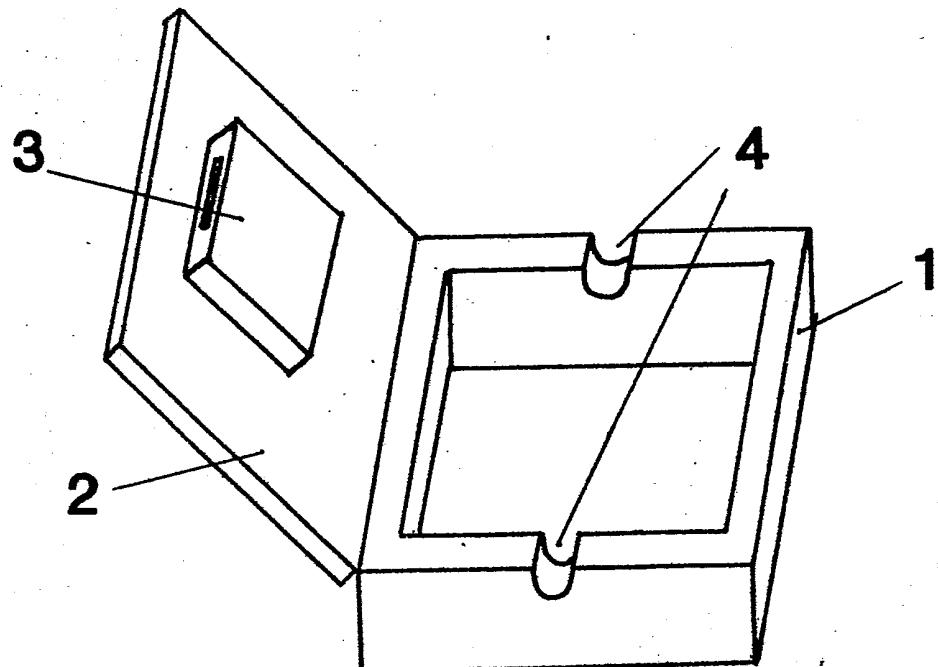


FIG. 1

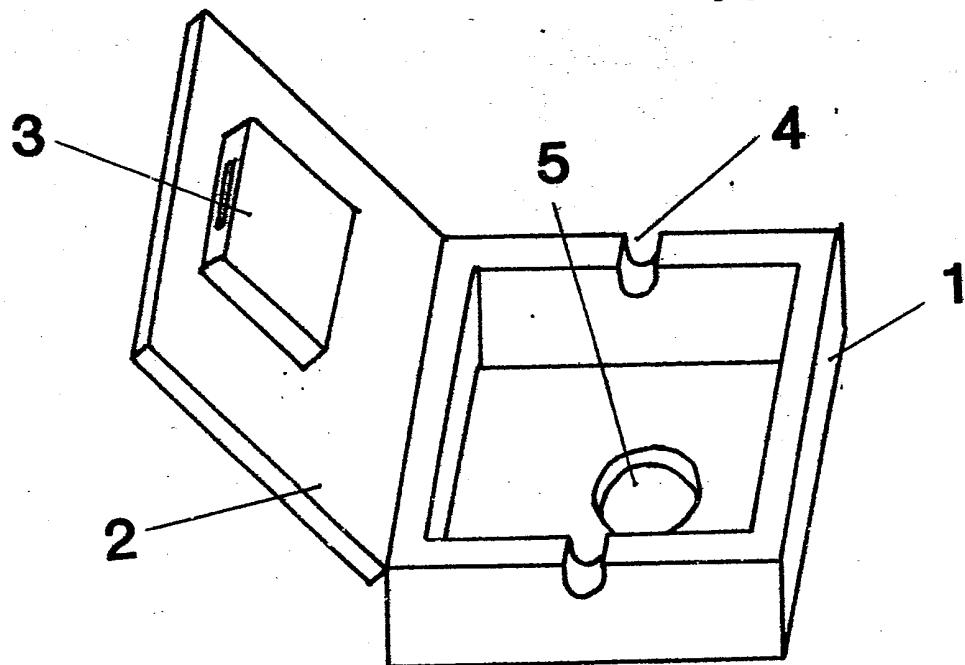


FIG. 2